

# Mobilisé-es dès la rentrée

Les nouveaux rythmes scolaires vont s'appliquer dans les écoles parisiennes lors de cette rentrée. Nous avons passé une grande partie de l'année scolaire dernière à agir contre cette réforme bricolée et à promouvoir une réelle transformation de l'école. Le combat contre cette réforme n'est pas terminé.

Dès la rentrée, le SNUipp-FSU appelle les collègues à faire remonter les dysfonctionnements rencontrés dans les écoles. Dans les semaines qui viennent, il réunira les personnels pour faire le point et débattre de la suite de la mobilisation.

**Mobilisé-es sur les questions éducatives, mais aussi mobilisé-es sur la question des retraites bien évidemment.** Le gouvernement compte engager une énième réforme des retraites. En allongeant la durée de cotisation, en repoussant l'âge légal de départ et en introduisant le système de décote, les précédentes réformes ont fortement baissé le niveau des pensions sans garantir le financement à long terme de notre système.

Pourtant, en annonçant une nouvelle augmentation de la durée de cotisation allant jusqu'à 43 ans, le gouvernement actuel s'inscrit dans la lignée des précédents et programme de fait une nouvelle baisse des pensions. De même avec la hausse des cotisations annoncée nos salaires vont continuer à baisser puisque le point d'indice reste gelé et que nous n'avons pas terminé de subir la hausse de cotisation de la réforme de 2010. Or, financer un système des retraites de haut niveau pour toutes et tous est possible. Cela nécessite une autre répartition des richesses. Le 10 septembre sera l'occasion pour l'ensemble des salariés et retraités de dénoncer toute nouvelle dégradation de nos droits.

A l'appel de la CGT, FO, FSU et Solidaires, toutes et tous, nous devons être en grève et en manifestation le 10 septembre.

**Enfin, la rentrée scolaire est également l'occasion de se syndiquer.** Le syndicat ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérent-es. N'attendez plus, pour renforcer un syndicat combatif et unitaire, adhérez au SNUipp-FSU Paris.

**Jérôme Lambert, secrétaire départemental**

## RETRAITES

MARDI 10 SEPTEMBRE

**GRÈVE NATIONALE**

**UNITAIRE**

**(CGT, FSU, FO, Solidaires)**

Manifestation 14h  
de République à Nation

**SMA**

Déclarer son intention avant le  
samedi 7 septembre à 23h59

# L'ISAE : début de revalorisation salariale...

mais il y a encore beaucoup à faire !

**Lors de la réunion du 26 juin, le ministre a annoncé la création d'une indemnité de 400 euros par an et l'élargissement de l'accès à la hors classe.**

L'indemnité de suivi, d'accompagnement des élèves, sera versée aux enseignants des écoles élémentaires, maternelles (adjoints, directeurs, personnels des RASED et remplaçants) et des établissements spécialisés. Elle sera versée en deux fois : 200€ en décembre 2013 et 200€ en juin 2014. En sont exclus les conseillers pédagogiques au motif qu'ils n'exercent pas dans les écoles, et les enseignants qui exercent dans le second degré (SEGPA, EREA..) et perçoivent déjà une autre indemnité.

Le SNUipp-FSU a fermement rappelé

que pour lui, cette indemnité dont le montant est totalement insuffisant, devait concerner tous les enseignants quelle que soit leur fonction. Il est nécessaire qu'elle soit revalorisée pour atteindre 1200€ par an.

**Le ministre a également annoncé l'augmentation de 2 à 3 % pour le passage à la hors classe.** Cette mesure sera effective à la rentrée 2013 et va concerner un peu plus de 2 200 collègues. **A Paris, ce sont 156 collègues qui seront promus cette année au lieu des 104 prévus.** Le ratio sera porté ensuite à 4% en 2014 (soit environ 8 900 collègues) et à 4,5% en 2015 (environ 10 100 collègues).

Le SNUipp-FSU continue d'intervenir

pour que tous les PE puissent terminer leur carrière à l'indice 783, échelon terminal de la hors-classe.

**A l'évidence, la campagne du SNUipp-FSU sur la nécessaire revalorisation des enseignants du 1er degré a marqué des points.**

Le SNUipp avec la FSU continue de revendiquer la revalorisation du point d'indice qui est gelé depuis 4 ans : les salaires ont été amputés de 13 % de pouvoir d'achat depuis 2000.

Si ces mesures sont un premier pas vers une amélioration du pouvoir d'achat, elles sont insuffisantes ; d'autant plus qu'elles ne concernent pas tous les personnels.



## Temps de travail, c'est 44 heures !!!

Une étude de la DEPP publiée au mois de juillet 2013, confirmant un rapport de l'Inspection générale et une enquête du SNUipp-FSU, évalue le travail des enseignants du 1er degré à plus de 44 h semaine ! Cette étude met en lumière la quantité de « travail invisible » que font les enseignants du premier degré. Le ministère, en passant de 60 heures d'AP à 36 heures d'APC, libère 24 heures. C'est une première réponse mais elle est loin d'être satisfaisante et suffisante.

**Le SNUipp-FSU demande la prise en compte de la globalité de notre temps de travail** qui ne cesse de s'alourdir et donc des réponses beaucoup plus ambitieuses et notamment que l'ensemble des 108 heures soit consacré au travail en équipe.

Il est grand temps que les enseignants bénéficient d'évolutions concrètes pour améliorer la réussite des élèves et leurs conditions de travail.

## Reconquérir nos droits syndicaux

Malgré la mise en œuvre des accords de rénovation du dialogue social, dans le 1er degré, des militants et personnels connaissent des restrictions importantes dans l'exercice de leurs droits syndicaux : limitation du droit à l'organisation des réunions d'information syndicale, limitation du droit de participer aux stages syndicaux au nom de l'intérêt du service, non remplacement des agents usant de leurs droits, entrave au droit de grève (SMA et déclaration préalable), limitation des droits et des moyens des représentants syndicaux élus ou désignés dans les instances.

Ces atteintes au droit syndical sont inacceptables. Les entraves doivent être levées et les droits rétablis. Le SNUipp-FSU demande notamment le droit de

participation à une Réunion d'Information Syndicale par trimestre sur le temps de travail, y compris sur le temps de présence des élèves.

Il s'est adressé au ministre. Dans sa réponse, celui-ci confirme par écrit qu'il va mettre en place une discussion sur le sujet.

**Le SNUipp, avec la FSU, revendique l'égalité du droit syndical pour tous les agents de la fonction publique,** la levée de toutes les atteintes et le développement d'un réel dialogue social dans notre secteur, s'appuyant sur l'intervention des personnels rétablis dans leurs droits syndicaux.

L'exercice du droit syndical est une affaire sérieuse dont la conquête constitue un gage pour un dialogue social constructif et revivifié.

## Temps partiels

Le SNUipp-FSU a interpellé l'académie sur les jours choisis par le Rectorat qui ne conviennent pas à un grand nombre de personnels. Le Dasen a indiqué que le barème a été un indicateur fort, mais le Rectorat n'a pas appliqué que ce critère. Les temps partiels de droit ont notamment été prioritaires.

## Ajustements carte scolaire

**C.T.A. le mercredi 4 septembre**

Contactez nous si vous craignez une fermeture ou si vous pensez qu'il faut une ouverture.

## Formation continue

Les inscriptions sont à faire jusqu'au 22 septembre sur [www.ac-paris.fr/portail/paf](http://www.ac-paris.fr/portail/paf)

## Enseigner Hors de France

**Réunion d'information syndicale**

Vendredi 27 septembre à 16h

Bourse du Travail, 3 rue du château d'eau  
M° République

## Bug informatique

**Il se peut que vous ne receviez plus notre lettre d'infos électronique.**

**Si tel est le cas réabonnez vous sur la une de notre site <http://75.snuipp.fr>**

# Retraites

## Une baisse des pensions et des salaires qui concerne toute la profession

Le premier ministre a annoncé les grandes lignes de sa réforme sur les retraites qui se traduit par l'augmentation de la durée de cotisation pour atteindre 43 ans à l'horizon 2035 pour les collègues qui partiront à la retraite à partir de 2020 et une hausse de 0,15 % de cotisation dès 2014 puis 0,05 % les 3 années suivantes pour atteindre au total 0,30 % en 2017.

En mettant en avant un horizon qui paraît lointain, le gouvernement entend faire passer une réforme qui s'inscrit pourtant dans la continuité des précédentes.

De fait, ces mesures vont concerner tous les salariés et particulièrement les collègues les plus jeunes.

Les retraités ne sont pas oubliés avec le report de 6 mois de la revalorisation des pensions.

L'annonce dès le mois de juin de la journée d'action du 10 septembre par la FSU, la CGT, FO et Solidaires a évidemment pesé sur les arbitrages gouvernementaux qui n'ont pas suivi jusqu'au bout les préconisations du rapport Moreau en particulier l'abandon de la référence aux 6 derniers mois pour le calcul de la pension et l'augmentation de la CSG.

En instituant le principe de la décote, la réforme Fillon de 2003 a porté une atteinte grave à nos retraites. En allongeant la durée de cotisation, la nouvelle réforme va amplifier cet effet.

Pour le SNUipp-FSU c'est en créant de l'emploi et en augmentant les salaires que notre système de retraite sera préservé.

Un million de chômeurs en moins aurait pour effet la fin du déficit du régime.

Si nos salaires augmentaient, la part des cotisations retraites augmenterait également. Le gel du point d'indice a un impact sur notre pouvoir d'achat mais aussi sur la retraite et la protection sociale.

**Le 10 septembre, nous devons massivement nous mobiliser pour refuser toute nouvelle dégradation de notre système de retraite par répartition.**

---

### Hausse des cotisations + gel du point d'indice = baisse des salaires

#### Exemple d'un PE au 8<sup>e</sup> échelon

En 2017, le coût annuel de la réforme Ayrault serait de 88 euros.

Ces hausses de cotisations s'ajoutent à celles actées par la réforme de 2010 qui représentent à l'horizon 2020 un coût annuel de 557 euros.

Conjuguées au gel du point d'indice, ces hausses entraînent une baisse importante de notre pouvoir d'achat.

Pour une inflation de 1,8%, la perte est de 432 euros annuels.

Le tout cumulé équivaut à une perte de 1077 euros par an !

### Vers les 43 annuités : nouvelle baisse des pensions programmée pour toutes et tous

L'entrée dans le métier se fait en moyenne à 27 ans ; travailler 43 annuités repousse la retraite à 70 ans !

Qui peut imaginer cela ?

Dans la réalité comme c'est déjà le cas depuis les précédentes réformes, les collègues seront contraint de partir en retraite avec un nombre d'annuités de plus en plus restreint et donc une pension fortement diminuée.

Pour une collègue née en 1967 avec une carrière de 39 ans, la pension passerait de 70,5% à 56,8% du dernier salaire en 2029 soit une perte d'environ 450 euros par mois.

Et cela ne fera que s'aggraver pour les générations suivantes!!!

### Ce sont encore une fois les salariés qui vont payer !

Après les 20 milliards d'euros offerts au patronat, une nouvelle mesure d'allègement de « charges sociales » pour compenser les 3,2 milliards d'euros liés à la hausse de cotisation retraite est annoncée.

Le 29 août, le ministre des finances a annoncé un allègement des cotisations familiales employeurs.

On peut parier que cela sera reporté sur la CSG ou l'impôt.

Ce seront donc les salariés qui, en fin de compte, vont payer.

---

## Rythmes scolaires

A la veille de la rentrée, la mise en oeuvre de la réforme semble de plus en plus problématique. Selon un sondage SNUipp/Harris, les français ne sont plus que 49% à juger la réforme positivement (37% chez les parents d'élèves de primaires) contre 67% il y a un an (57% chez les parents d'élèves de primaires). Un décalage apparaît entre les annonces médiatiques et la réalité. Il en est de même entre les promesses et ce que l'on va découvrir sur le terrain (rythmes adoptés, offre périscolaire, gratuité...). A Paris les recrutements ne sont pas terminés et les formations promises n'ont pas toutes eu lieu.

A cela s'ajoute la déclinaison concrète de la mise en oeuvre que ce soit en terme de responsabilité (sécurité, organisation...) ou d'occupation des locaux, d'utilisation du matériel... Le combat contre cette réforme est loin d'être terminé !

Le SNUipp-FSU a interpellé le DASEN sur la question de la responsabilité à 15h et notamment sur ce qu'il convenait de faire des élèves qui n'avaient pas répondu pour l'inscription au périscolaire. Le DASEN doit se tourner vers la ville de Paris afin qu'elle accepte de prendre en charge ces élèves. Une consigne écrite doit être envoyée aux directeurs et directrices d'école.

Le DASEN a aussi précisé que dès mardi, un animateur référent par classe serait présent dans les classes à 15h pour prendre en charge les élèves restant au périscolaire ; les enseignants étant chargés d'accompagner à la porte ceux qui sortent.

Le SNUipp-FSU réunira les personnels pour débattre de la suite de la mobilisation et agit d'ores et déjà auprès du Rectorat et de la Mairie de Paris pour faire cesser tous les dysfonctionnements qui auraient des répercussions sur le temps scolaire.

# Se syndiquer

## pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

### Bulletin de syndicalisation 2013/2014

Le syndicat ne reçoit aucune subvention  
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Tél. personnel : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Adresse professionnelle : .....

..... Echelon : .....

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

#### MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de \_\_\_\_\_ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : ..... Signature : .....

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier**  
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

TACITE RECONDUCTION

Novembre  
 Décembre

Janvier  
 Février

Mars  
 Avril

Mai  
 Juin

Juillet  
 Août

### Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

#### ORGANISME CREANCIER

Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

#### TITULAIRE DU COMPTE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse :

Code postal : ..... Commune : .....

#### COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

□ □ □ □ □ □

N° COMPTE

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

CODE GUICHET

□ □ □ □ □ □

CLE

□ □

#### ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : ..... Commune : .....

#### DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A ..... le .....

Signature :

**66%** de la cotisation  
est déductible de vos impôts  
Montant et coût après déduction fiscale  
pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

#### Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec lssr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

#### Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

#### Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €